

La Lettre de la Maison Médicale

NOUVEL HORAIRE DE CONSULTATIONS
À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2017
DISPONIBLE À L'ACCUEIL

	N°45
décembre	2017
Bureau de dépôt BRUXELLES X	

 **GOÛTER DE NOËL :**
VENDREDI 22 DECEMBRE
DE 17H À 19H00

L'équipe de la Maison Médicale Le Noyer vous invite à partager un moment convivial lors de notre goûter de Noël 2017.

Vous pouvez participer en amenant une boisson, un cake, ou simplement nous honorer de votre présence.
Inscription : à l'accueil, au 02/734.24.53 ou par mail: maison.medicale@lenoyer.be



L'équipe de la Maison Médicale
Le Noyer vous souhaite une

BONNE ANNÉE
2018

EN 2018, LA MAISON MÉDICALE LE NOYER AURA 40 ANS

En décembre 1978, le projet de trois médecins voit le jour: une maison médicale, La Maison Médicale Le Noyer.

UN PEU D'HISTOIRE

Le 29 mars 1993, l'Exécutif de la Communauté française votait un décret « relatif à l'agrément et au subventionnement des centres de santé intégrées » (mieux connus sous le nom de maisons médicales). Cette reconnaissance officielle de leur spécificité en matière d'offre de santé a marqué un nouveau jalon dans l'histoire de la pratique médicale.

Le concept de « centre de santé intégré » a émergé vers la fin des années soixante. A cette époque, dans les pays industrialisés, les développements de la science et de la technique ainsi que le prestige qui s'y rapportait, favorisaient la promotion des pratiques médicales centrées sur l'hôpital, axées surtout sur le diagnostic et le traitement des maladies et beaucoup moins tournées vers la définition de politiques de santé et de prévention.

Dans le courant des années septante, des équipes se sont constituées dans divers pays. L'expérience de ces associations pratiquant des soins de santé primaires et offrant un service de qualité a permis de rassembler des données et de développer une réflexion utile à l'élaboration de politiques de santé.



EN 2018, NOUS VOUS PROPOSERONS UNE SÉRIE D'ACTIVITÉS POUR PARTAGER AVEC VOUS CET ANNIVERSAIRE

Le plan E-santé du gouvernement

Comme vous le savez peut-être, la santé, comme bien d'autres domaines de notre vie, s'informatise à grande vitesse. Dans ce contexte, l'Etat fédéral belge (ainsi que beaucoup d'autres pays européens) développe et impose petit à petit ce qu'on appelle l'e-santé (ou e-health en anglais) instauré par la loi e-santé de 2008 et décliné en plusieurs plans e-santé dont la dernière version court de 2015 à 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les médecins qui facturaient le dossier médical global à la main se sont vu obligés de le facturer électroniquement et donc de s'équiper. Cela a précipité le départ à la retraite de nombreux médecins qui ont renoncé à franchir le fossé du numérique. Dans un contexte déjà prégnant de pénurie de médecins généralistes.

Tout passe désormais par la carte d'identité

Théoriquement, dès le 1^{er} mai 2018, les ordonnances seront uniquement délivrées sous forme électronique (le système Recip-e dans le jargon médical). Vous-même ne pourrez plus les retirer à la pharmacie qu'avec votre carte d'identité. Dorénavant, **ce qui concerne votre santé passe par votre carte d'identité électronique** (de même que pour les impôts, l'administration communale, etc.). Les ordonnances papier resteront utilisables pour les personnes qui n'ont pas de numéro national NISS ou de carte d'identité électronique (personnes migrantes, sans-papiers, sans domicile fixe...). Concrètement, le médecin vous remettra une preuve de prescription papier (reconnaissable par son double code barre), non signée, qui n'a pas valeur d'ordonnance mais qui vous servira d'aide-mémoire puisqu'il y est indiqué votre liste de médicaments prescrits.

Des données partagées sécurisées, mais un public mal informé

L'objectif du partage des données sécurisées est la continuité des soins entre les médecins; c'est à dire offrir la possibilité de retrouver tous les résultats des examens et des comptes rendus médicaux quel que soit le lieu où ils ont été réalisés. Nouveauté : votre médecin généraliste peut également publier le résumé de votre dossier médical global (appelé aussi SumEHR). Les médecins experts (médecins conseil des mutuelles, médecins des assurances, du chômage...) n'y ont pas accès car ils n'assurent pas de fonction de continuité des soins. (Tout accès non autorisé est sanctionné pénalement par la loi sur le secret professionnel.)

Mais il y a une chose que vous devez absolument savoir : **passer votre carte d'identité électronique dans un lecteur de cartes (que ça soit à l'hôpital ou chez votre médecin généraliste) équivaut à donner votre consentement au partage de vos informations de santé entre les médecins autorisés** (actuellement, les autres prestataires- kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens n'y ont pas accès). Il faut en être conscient ! En particulier dans les hôpitaux, beaucoup de patients se sont vus inscrits sur les réseaux de santé sans le savoir, juste en passant leur carte d'identité dans un lecteur de cartes à l'accueil de l'hôpital parce qu'on le leur a demandé. Certains ont pu penser qu'il s'agissait de mettre ses informations administratives à jour mais il s'agit de plus que de cela.

Ce consentement au partage de vos données de santé (dans le but d'assurer la continuité des soins) constitue une première autorisation. Il ne précise pas entre quels soignants. Une seconde autorisation, appelée « lien thérapeutique », est également donnée lors de la lecture de votre carte d'identité: elle limite les médecins autorisés à lire votre dossier médical et leur temps d'accès. Concrètement, seul le ou les médecins du lieu de soins ou vous donnez votre carte d'identité a accès à vos données:

3 mois à l'hôpital, 1 an pour le MG qui détient votre DMG. Après cette période, une nouvelle lecture de votre carte sera nécessaire pour renouveler l'autorisation (pour la même période). Cela concerne la lecture de tous vos documents médicaux publiés par n'importe quel autre hôpital en Belgique. Pratiquement, tous les hôpitaux ne publient pas encore tous leurs documents mais cela est en cours.

Des garde-fous difficilement accessibles pour tous

Vous pouvez vous-même vous connecter sur le réseau de santé bruxellois¹ avec votre carte d'identité et votre code pin à 4 chiffres. Ainsi vous avez plusieurs possibilités : consulter les noms des médecins qui ont accédé à vos documents, ainsi que la date de la consultation, résilier l'accès d'un ou plusieurs médecin (à l'avance ou à posteriori, temporairement ou définitivement), révoquer votre consentement au partage des données. Vous pouvez également demander à votre médecin généraliste de le faire pour vous car il faut reconnaître que le système informatique des réseaux de santé n'est pas suffisamment simple pour être accessible à tous.

Replacer l'éthique au centre de l'e-santé

L'e-santé présente des avantages.. Néanmoins, les enjeux de l'e-santé ne sont pas que techniques. Ils suscitent inévitablement des interrogations éthiques, légales et déontologiques. Un débat de société reste indispensable. En effet, l'e-santé présente aussi des risques. Par exemple, le risque de rupture de la confidentialité. En effet, aucun système informatique n'est éternellement inviolable et les pirates informatiques ont souvent une longueur d'avance. Par ailleurs, le risque d'un abus d'utilisation ou d'une mauvaise utilisation du système par des personnes autorisées existe également. Un tel bris de confidentialité n'est jamais totalement réparé à posteriori : le mal est fait. **Les moyens de recours et sanctions législatives doivent être adaptées à ce nouveau risque.**

A côté de la continuité des soins, vos données de santé peuvent être collectées sous forme anonymisée pour des études de santé publique comme par exemple pour les patients diabétiques ou insuffisant rénaux. Dans le contexte d'un Etat déficitaire et d'une période de régression démocratique et sociale, rien ne garantit que ces informations ne seront pas revendues par l'Etat au secteur privé: les firmes pharmaceutiques ou les compagnies d'assurances, par exemple. Une avancée législative à ce sujet serait la bienvenue (en Suisse, par exemple, c'est déjà fait : il y est interdit de revendre des données de santé à des compagnies d'assurances). Dans ce sens, les déclarations du secrétaire d'Etat à la protection de la vie privée, le libéral Philippe De Backer, font froid dans le dos.

Après les banques, l'administration, la musique, les médias, le commerce, le numérique investit le domaine de la santé. En résumé, qu'on le veuille ou non, nous sommes tous concernés par l'e-santé. Celle-ci présente des avantages bien réels, mais aussi des risques qui le sont tout autant. Vous avez des droits, à commencer par le droit à l'information. Chacun doit être en mesure de comprendre les principes de fonctionnement des réseaux de santé. A vous ensuite de confronter les avis pour forger le vôtre car, à n'en pas douter, si vous ne vous intéressez pas à vos données de santé, nombreux sont ceux qui s'y intéressent pour vous.

¹ <http://www.reseausantebruxellois.be/>



A la MAISON MÉDICALE,

les médecins vous demanderont toujours votre consentement explicite au partage des données informatisées et ils décideront toujours avec vous de l'opportunité de la publication et du contenu de votre dossier médical résumé sur les réseaux de santé sécurisés. La fédération des maisons médicales a d'ailleurs publié des recommandations dans ce sens.

PLANIFICATION FAMILIALE

Pour clôturer cette année 2017, l'équipe de la maison médicale a décidé d'aborder le thème de la planification familiale.

Vous le savez, avoir des rapports sexuels sans utiliser de méthode contraceptive expose à un risque de grossesse.

Selon l'OMS ¹ (Organisme Mondial de la Santé), « la planification familiale permet aux populations d'atteindre le nombre souhaité d'enfants et de déterminer quel sera l'espacement des naissances. Elle consiste à utiliser des méthodes contraceptives et à traiter l'infécondité. »

La planification familiale a un impact direct sur la santé physique et morale des femmes. Elle permet d'éviter les grossesses non désirées, de retarder les grossesses précoces chez les femmes très jeunes, de les limiter à un âge plus avancé. En effet, les problèmes de santé liés à la grossesse sont plus élevés avant 19 ans et après 40 ans. La planification familiale permet également d'éviter les grossesses très rapprochées, souvent associées à un risque plus important en terme de santé.

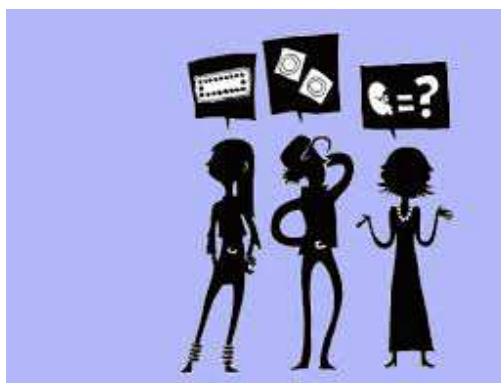
La planification familiale permet de choisir la taille de sa famille. L'accueil d'un nouvel enfant sous-entend une disponibilité affective, psychologique, économique et temporelle. Limiter le nombre d'enfants ou choisir le moment d'une grossesse donne aux parents la liberté d'améliorer leur niveau d'étude, de s'impliquer davantage dans leur vie personnelle, professionnelle et sociale et de s'investir au mieux dans l'éducation de chacun de leurs enfants.

Il nous semble essentiel que l'homme comme la femme, s'y intéressent et prennent leurs responsabilités en terme de contraception.

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) ou avortement permet aux femmes/couples d'interrompre une grossesse non désirée. Etre libre de choisir ou non de poursuivre une grossesse est un droit fondamental de la femme.

Nous pensons que le corps médical n'a aucun jugement à porter sur ce choix.

En tant que professionnels de la santé, nous sommes disponibles pour discuter avec vous de ce sujet primordial (à nos yeux) librement et sans jugement.



OMS, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs351/fr/>, juillet 2017



VOTRE ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE

Nous souhaitons pouvoir vous informer des activités de la maison médicale également par e-mail!

Si vous le souhaitez, merci de bien vouloir remplir ce talon, en indiquant vos coordonnées électroniques, et nous le déposer à l'accueil ou dans notre boîte aux lettres.

NOM:

Prénom:

Mail:

Je souhaite recevoir l'agenda des activités et la Lettre de la Maison Médicale par e-mail

CHANGEMENT D'ADRESSE, DE MUTUELLE, DE NUMERO DE TÉLÉPHONE?

Merci de prévenir votre soignant ou l'accueil

LES ACTIVITÉS DE PROMOTION À LA SANTÉ À PARTIR DU 10 JANVIER 2018

Inscriptions à l'accueil de la maison médicale, sur place ou par téléphone.



TAICHI Apprendre à mieux connaître son corps permet de l'utiliser de la manière la plus naturelle et détendue.

Il s'agit d'un travail postural à partir **des chaînes musculaires et articulaires**, d'étirements doux, d'exercices de relaxation provenant du **Qi Gong**, d'un travail d'équilibre et d'enracinement, de méditation en mouvement.

Tous les jeudis de 18h à 19h à partir du **jeudi 11 janvier 2018**



GYMSANA Debout ou sur une chaise, enchaînement de mouvements pour améliorer l'équilibre, la souplesse, le souffle, permettant de prévenir les chutes, de renforcer la musculature et développer la mobilité articulaire.

Ce cours est spécialement adapté aux personnes connaissant une perte de mobilité temporaire ou permanente, quelle qu'en soit l'origine.

Tous les vendredis de 11h à 12h à partir du **vendredi 12 janvier 2018**



YOGA POUR TOUS

Pratiquer le yoga aide à prendre conscience des bons réflexes mentaux et posturaux à adopter dans la vie de tous les jours. Ce cours s'adresse aux adultes.

Tous les mercredis de 16h30 à 18h à partir du

mercredi 10 janvier 2018

BROCANTE SEPTEMBRE 2017

Cette année encore, en partenariat avec les associations du quartier, la maison médicale Le Noyer était présente et active lors de « La brocante des voisins », le dimanche 17 septembre, durant la journée sans voiture à Bruxelles.

Bon nombre d'entre vous sont venus nous saluer ou participer aux activités organisées à notre stand autour du thème de l'alimentation. « L'atelier couture » de la maison médicale était aussi présent à nos côtés, exposant une partie de ses créations.

Les plus jeunes ont ainsi pu réfléchir à leur comportement alimentaire tout en s'amusant et découvrir la pyramide alimentaire, le système digestif ou encore l'importance de bouger et de se dépenser au quotidien.

Les plus grands ont pu, entre autres, participer au quizz sur les quantités de sucre et de graisse présentes dans des aliments de la vie courante, et découvrir « l'assiette idéale »

avec les proportions d'aliments recommandées au cours du repas principal. Nous avons passé un moment convivial, riche d'échanges et de réflexions avec tout un chacun et un moment gourmand tout en dégustant des barres de céréales « maison » et des milkshakes sains et savoureux.

Merci à Martin, notre accueillant, pour les promenades en vélo pousse-pousse offertes aux enfants présents...

Merci à tous les membres de l'équipe du Noyer pour leur motivation, merci aussi aux différentes associations du quartier qui permettent de créer cet événement ainsi qu'aux différents musiciens qui ont égayé cette belle journée, et à vous les habitants du quartier pour votre présence et votre participation.

A l'année prochaine pour de nouveaux moments de détente et de découverte...

